



## COMMUNE DE SAINT-PREX

### AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LR), de la loi sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964 (LDE) et de la loi sur la protection des eaux contre la pollution du 17 septembre 1974 (LPEP), la Municipalité de Saint-Prex soumet à l'enquête publique entre le 24 avril 2026 et le 26 mai 2026, inclusivement, le projet suivant :

- **Requalification du chemin Le Cheminet entre la route de Rolle et le chemin de la Moraine**
- **Remplacement de la conduite d'eau sous pression existante avec augmentation du diamètre**
- **Mise en séparatif du réseau d'assainissement le long du chemin Le Cheminet**

Le dossier, préparé par le bureau Bovard & Fritsché SA, ingénieurs à Nyon, est déposé au Service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI), où il peut être consulté durant l'enquête pendant les heures d'ouverture du bureau.

Les observations ou oppositions éventuelles peuvent être consignées directement sur la feuille d'enquête ou adressées à la Municipalité de Saint-Prex par lettre recommandée avant l'échéance du délai d'enquête.

La Municipalité